

BILAN 2016

A l'utilisation de la dérogation de la durée du travail

- Identité de l'entreprise :

- Adresse du siège social :

- Numéro de SIRET :

- Avez-vous eu recours à la dérogation pour l'année 2016 ?
 oui non

- Pour combien de salariés :nombres

Pièces à fournir :

- Les bulletins de paie :
- L'enregistrement du temps de travail :
- Les dates des demi-journées ou journées de repos obligatoire ont été prises.